



Déclaration liminaire CENM du 7 novembre 2019

Conditions de travail

La venue du Président Macron aura beaucoup occupé Mayotte en ce début d'année scolaire. En ce qui concerne l'éducation, nous avons eu droit à quelques lignes de sa conférence de presse. En réalité bien peu au regard de l'importance du sujet pour un département où 50% de la population a moins de 17 ans. Le président s'exprimait depuis un collège certes mais vide d'élèves en raison des vacances. C'est dommage car il aurait alors pu constater de lui-même la réalité de la sur-occupation des établissements à Mayotte par rapport à leur capacité d'accueil. Il aurait pu également constater le manque de moyens humains. En effet, plus encore qu'ailleurs, Mayotte manque d'infirmiers-es, de médecins, d'assistants sociaux, de psy en, de personnels de direction, de CPE et enfin d'enseignants. Mayotte manque aussi d'équipements sportifs, de points d'ombre, de points d'eau et de bases nautiques. Il aurait peut-être pu alors proposer des mesures d'attractivité qui donneraient à ces nombreux jeunes l'encadrement dont ils ont besoin pour grandir et les conditions de travail dont tous pourraient bénéficier. Car à quoi bon construire des établissements si les équipes éducatives ne sont pas présentes en nombre suffisant ? Comme on l'a vu avec les récents suicides dans l'EN, cette question des conditions de travail n'est pas à traiter à la légère. Un CHSCT ministériel s'est d'ailleurs tenu hier 6 novembre sur la prévention des actes suicidaires dans l'éducation nationale. Il a été l'occasion d'une journée d'action intersyndicale pour demander des actes au ministre pour prévenir ce genre de situations, actes que nous attendons.

A Mayotte aux abords des établissements, la sécurité peut à tout moment devenir un problème. Alors qu'un jeune est décédé en ce début d'année scolaire devant le lycée de Sada, nous savons que les mesures sécuritaires si elles sont indispensables trouvent vite leurs limites devant des conflits entre jeunes qui peuvent parfois prendre des proportions dramatiques. Il en va ainsi au collège de Pamandzi où des risques de violence entre jeunes labattoiriens et pamandziens sont bien réels et inquiètent le chef d'établissement au point qu'il a dû demander aux parents d'élèves de venir systématiquement chercher leur enfant. La FSU attire l'attention de M le Vr et M le Préfet sur cette situation où tous les moyens doivent être mis en œuvre afin d'éviter tout dérapage fatal.

Les 800 salles de classes annoncées par le Président de la République nous laissent un peu perplexes parce que ce chiffre sous-estime l'ampleur des besoins ; doit-on rappeler qu'entre 2015 et 2018, il était question de près de 10000 naissances par an ? D'autant plus que *tout le monde sait que techniquement il nous est impossible de livrer 100 salles de classe par an.*

Attractivité

Le Président a donné l'assurance aux néo-titulaires que leur régime indemnitaire serait aligné sur celui des titulaires. Si la FSU-Mayotte s'en réjouit, elle rappelle qu'elle a porté victorieusement cette question de l'attribution de l'indemnité de sujétion géographique aux néo-titulaires devant les tribunaux par l'intermédiaire de deux de ses syndicats, le SNEP et le SNES qui se sont emparés de cette question dès qu'elle est apparue en Guyane et ensuite à Mayotte. Elle rappelle également que le décret sur l'IFCR devra être réformé pour permettre à des néo-titulaires d'obtenir billets d'avion et déménagement. Et enfin ce n'est qu'une fois concrétisées pour les agents que ces mesures pourront donner de l'effet en matière d'attractivité. Et pour le moment, les principaux intéressés sont toujours dans l'attente.

Nous remercions M le Vice-Recteur pour l'attention qu'il porte à la valorisation du service à Mayotte : la réflexion sur la mise en place des ASA, d'une indemnité type éloignement et l'extension de la REP + à tout le département vont dans le bon sens cependant il faut *élever le montant d'indexation et probablement allonger la durée de l'ISG* si l'on espère attirer mais aussi stabiliser des personnels titulaires. Cela étant dit, *il faut mettre fin au double discours*

Halte au double discours

D'un côté on nous assure que l'ISG sera versée aux néo-titulaires, de l'autre de nombreux collègues nous sollicitent en se plaignant de ne rien avoir reçu. Alors que tout a été dit sur le sujet, que la FSU a gagné devant les tribunaux, que faut-il encore faire pour que les collègues soient rétablis dans leur droit ? On nous répond qu'il faut un texte mais le décret existe et son interprétation a été tranchée par une jurisprudence de la cour administrative d'appel tacitement acceptée par le MEN. On ne peut pas sérieusement répondre qu'on attend une révision du décret de 2013 en connaissance des délais requis pour ce genre de modifications. Une fois de plus, si rien ne bouge, nous devons pousser les démarches juridiques jusqu'à leurs extrémités. C'est regrettable mais s'il n'y a pas d'autres moyens, nous n'avons pas le choix et nous encouragerons nos collègues à continuer. Quand le VR versera-t-il aux néo-titulaires les ISG qui leur sont dues ? De la même façon quand la reprise en compte de l'AGS sera-t-elle effective ? *Ces retards rendent le discours sur la confiance totalement caduque.*

Contexte de Mayotte et loi fonction publique

Dans ce contexte de conditions de travail difficiles, la suppression des comités hygiène, sécurité et conditions de travail à terme, elle, ne va pas dans le bon sens comme, hélas, les mesures imposées par la loi dite de transformation de la fonction publique que la FSU continuera à combattre. A ce propos, la FSU précise que, contrairement à ce qui est écrit dans le diaporama qui nous a été transmis, la fusion des CHSCT et des CT n'est prévue que pour le renouvellement général des instances, c'est-à-dire 2022 en toute hypothèse de vraisemblance et non 2021 tout comme la mise en place des CAP par catégorie. Ces transformations sont une attaque d'une brutalité sans précédent contre le paritarisme et contre le syndicalisme dans la fonction publique et nous renvoie vers un statut avec moins de garanties qu'en 1941 ! Malgré les discours sur le thème « nous avons besoin de vous », nous ne sommes pas dupes sur la volonté du gouvernement d'affaiblir les organisations syndicales et de réduire le paritarisme à néant. C'est pourquoi, la FSU continuera à combattre cette loi fonction publique déjà promulguée tout comme celle prévue sur les retraites car elles participent de la même volonté de soumettre les agents au management et de supprimer l'indépendance de la fonction publique de carrière pour la rendre plus propice à une future privatisation.

Loi sur les retraites

Ce projet est bien en cohérence avec l'attaque frontale menée contre le statut. A la place d'une retraite conçue comme un salaire continué en reconnaissance par la nation des services rendus, ce gouvernement mettrait en place une retraite à points. A la place d'une retraite assise sur les salaires et sur les 6 derniers mois, les agents devraient se contenter d'une retraite assise sur la totalité d'une carrière (43 années). A la place d'un système lisible, les agents n'auraient aucune visibilité sur le montant de leur retraite. La FSU dénonce vigoureusement ce projet de loi qui conduira à la paupérisation des futurs retraités et à la destruction de la notion de carrière attachée au statut de la fonction publique. Ce système individuel par points rend aléatoire le montant des pensions et dessine une future augmentation de l'âge légal de départ à la retraite. Il sera très défavorable aux enseignants en raison de primes très faibles.

Les annonces du Président de la République sur l'ouverture des négociations pour les retraites à Mayotte doivent également concerner les agents de la Collectivité De Mayotte. La FSU Mayotte rappelle sa revendication sur la reprise en compte de l'AGS et sur le versement de l'ITR aux anciens agents de la CDM. Dans ce cadre, la FSU-Mayotte et la FSU nationale sera extrêmement attentive au maintien des bonifications en trimestre pour service hors d'Europe. Nous savons que le rapport Delevoye prévoit de procéder par ordonnance à ce sujet et nous savons que leur sort en est ainsi scellé. Nous ne laisserons pas faire car cela constituerait une perte considérable pour les agents et une trahison des engagements pris par l'état envers eux.

Voilà pourquoi avec l'intersyndicale interprofessionnelle, la FSU-Mayotte appelle à la grève le 5 décembre.

au management et de supprimer